



Parlement des enfants 2018-2019

publié le 06/09/2018 - mis à jour le 16/09/2018

Descriptif :

Élaboration d'une loi, opération proposée pour les élèves de CM2.
EMC, EMI, Parcours citoyen.

Sommaire :

- Thème
- Participation
- Réglementation

La 23ème édition du Parlement des enfants, opération co-organisée par le ministère de l'Éducation nationale et l'assemblée nationale et destinée aux élèves de cycle 3 en classe de CM2 est lancée.

Cette opération s'inscrit pleinement dans le **parcours citoyen** de l'élève puisqu'il permet aux écoliers, par la pratique du dialogue et du débat démocratique, de découvrir le sens et les symboles de la République à travers le rôle de législateur.



● Thème

Cette année, le thème retenu est : **"Du bon usage du numérique"**

Ce thème doit permettre aux enseignants de traiter avec leurs élèves des nouveaux besoins liés à la multiplication des usages de supports et réseaux numériques notamment les droits, les devoirs et les limites associés à ces pratiques culturelles et sociales. Il entre également en résonance avec l'[interdiction de l'utilisation du téléphone portable dans les écoles et les collèges effective à la rentrée](#).

Les classes retenues doivent **rédigier une proposition de loi** de leur choix sur le thème annuel proposé.

● Participation

Toutes les classes de CM2 des écoles publiques ou privées sous contrat peuvent se porter candidates, y compris les classes à plusieurs niveaux comportant un CM2.

Deux classes de CM2 par circonscription électorale peuvent être retenues pour participer au concours.

L'enseignant qui souhaite **participer** à l'opération doit envoyer sa candidature au directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) avant le **6 novembre 2018**. Il expliquera, en une trentaine de lignes maximum, les raisons pour lesquelles il souhaite participer à l'opération en précisant son adresse électronique, les coordonnées complètes de l'école, le nom de la ou du député(e) et le numéro de la circonscription électorale concernés.

Les propositions de loi seront à retourner pour le **12 mars 2019**.

Le référent « mémoire et citoyenneté » est chargé de la coordination académique de cette opération.

La classe dont la proposition de loi aura recueilli le plus grand nombre de suffrages sera invitée à l'assemblée nationale avec son enseignant au cours de le 19 juin 2019 pour la remise de son prix.

● Réglementation

Vous trouverez le règlement et des compléments d'information sur [eduscol](#) 

 [Réglement du Parlement des enfants](#) (PDF de 52.5 ko)
session 2018

 [Calendrier du Parlement des enfants 2018-2019](#) (PDF de 427.2 ko)
Planning 2018-2019



**Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.**